



La Soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

28 août 2006

Numéro 244

Par l'équipe du Collectif



Requête rejetée

La Cour supérieure du Québec a rejeté la semaine dernière la requête du Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Ce recours visait à invalider l'amendement de l'automne 2004 au *Règlement sur le soutien du revenu*, qui introduit entre autre une coupure pour les personnes habitant chez un parent non-prestataire, la « clause Tanguy ».



En effet, l'article 20 de la loi 112 énonce que de telles modifications devraient s'accompagner

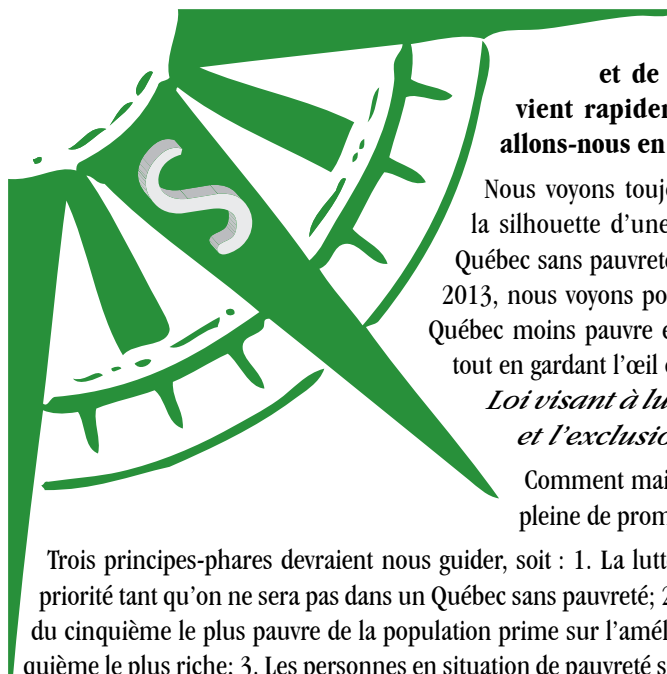
d'une étude d'impacts sur le revenu des personnes et des familles en situation de pauvreté. La Cour a cependant statué que l'article 20 n'obligeait pas le ministre à faire cette étude d'impacts s'il ne l'estimait pas nécessaire...

Loi sur l'aide aux personnes et aux familles

Projet de règlement

Visant à harmoniser le règlement à la loi 57, sorti en juin dernier, la ministre tiendra des séances d'information. Le 29 août ce sera à Québec que vous pourrez avoir les réponses à vos questions, le 30 août et le 6 septembre ce sera au tour de Montréal. Ensuite vous aurez jusqu'au 18 septembre pour présenter un avis. Prochainement, vous retrouverez sur le site du Collectif les documents nécessaires pour vous démêler dans ce fouillis juridique et politique.

GARDONS LE CAP!



Bonjour tout le monde!
Après un été de soleil et de vitamines, une question vient rapidement à l'esprit : vers où allons-nous en 2006-2007?

Nous voyons toujours se profiler à l'horizon la silhouette d'une terre lointaine, celle d'un Québec sans pauvreté. Plus près de nous, soit en 2013, nous voyons poindre une escale, celle d'un Québec moins pauvre et riche de tout son monde, tout en gardant l'œil ouvert sur l'application de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Comment maintenir le cap vers cette terre pleine de promesses?

Trois principes-phares devraient nous guider, soit : 1. La lutte contre la pauvreté est une priorité tant qu'on ne sera pas dans un Québec sans pauvreté; 2. L'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre de la population prime sur l'amélioration des revenus du cinquième le plus riche; 3. Les personnes en situation de pauvreté sont associées à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures qui les concernent. Vous avez sûrement reconnu les trois principes qui fondent la *Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*, proposition émise en 1999-2000.

Et quel est le sens de cette escale de 2013? Pourquoi ce lieu d'arrêt? C'est que la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, mise partiellement en vigueur en mars 2003, impose de joindre d'ici mars 2013 les rangs des sociétés industrialisées où il y a le moins de personnes en situation de pauvreté. Voilà une étape bien significative dans notre « vogue » vers un Québec sans pauvreté.

Finalement, il nous faut être bien vigilantEs et voir à ce que la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* soit appliquée, loi qui impose fondamentalement l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté. Nous avons enregistré bien des reculs par rapport à cette loi depuis sa mise en vigueur; c'est le cas, par exemple, de l'indexation incomplète à l'aide sociale pour les prestataires sans contraintes sévères à l'emploi, le refus de la gratuité des médicaments pour ces mêmes personnes, la prolifération d'emplois mal payés, le salaire minimum qui ne permet pas la sortie de la pauvreté, l'aide financière aux études insuffisante et injuste...

Ce sont là les principaux points de repère à nous donner pour baliser notre parcours en 2006-2007. Au cours de notre périple, nous trouverons bien les gestes à poser, les actions à faire pour nous rendre à bon port.

Ensemble, larguons les amarres!

Micheline Bélisle, présidente



Hier j'ai fait un rêve

Hier, j'ai fait un rêve. Dans ce rêve, nous sommes en 2013. L'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale confirme que le Québec est maintenant parmi les nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté. Le 5 mars, anniversaire de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, est déclaré journée de fête nationale. La semaine dernière, la présidente du Collectif pour un Québec sans pauvreté a reçu au nom de toutes les personnes en situation de pauvreté, dont elle fait partie, le prix Nobel de la Paix. Ce prix leur est décerné en reconnaissance de tout le travail qu'elles effectuent au quotidien pour changer leurs conditions de vie difficiles, puisqu'elles sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs.

Dans ce rêve fou, je voyais certaines étapes qui nous ont menés vers ce grand succès :

- un changement de regard survenu à la suite du déjeuner avec les parlementaires 2006;
- deux élections où nous avons fait de la lutte à la pauvreté un enjeu électoral incontournable;
- le travail significatif du Comité consultatif sur la pauvreté et l'exclusion sociale;
- la création d'une Chaire AVEC interuniversitaire, à la suite d'un grand événement AVEC et du développement des pratiques AVEC;
- le travail de plusieurs acteurs de la société sur leurs contradictions;
- la présence d'une personne en situation de pauvreté comme co-porte-parole du Collectif;
- le changement de vision des patrons et des gouvernements, convaincus par la pénurie de travailleurs que nous avons besoin des richesses de tout notre monde;
- les liens de plus en plus clairs entre paix et pauvreté;
- une réforme électorale instituant l'élection à l'Assemblée Nationale de cinq personnes en situation de pauvreté.



Aujourd'hui, je me réveille porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Je dois préparer notre avis sur le projet de règlement de l'aide sociale qui ne constitue nullement un gain pour l'atteinte de notre objectif en 2013. Il ne permet même pas la couverture des besoins essentiels. Le réveil est brutal, mais c'est la réalité qu'affronte le Collectif aujourd'hui.

Je nous souhaite que cette année soit un point tournant, pas une année perdue où les conditions de vie de la majorité se soient détériorées. Si on veut atteindre notre objectif en 2013 (et pourquoi pas avant), c'est aujourd'hui qu'il faut se mettre en route, pas en 2012.

Jean-Pierre Héту, porte-parole

Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec



Contactez-nous pour:

- **Connaître les multiplicateurs de votre région**
- **Devenir multiplicateur de la démarche**
- **En savoir plus !**



En 2006-2007 nous participons à la démarche du Collectif !



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040/ Télécopieur: (418) 525-0740

www.pauvrete.qc.ca